



## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas Lott  
**Objet** une action ciblée contre le chômage saisonnier  
**Date** 18.03.2011  
**Numéro** 4.120

---

*Le groupe PLR, par le député (suppl.) Thomas Lott demande si le réseau de postes visant à lutter contre le chômage saisonnier, géré par l'ORP en collaboration avec les communes de Zermatt, Saas Fee et Loèche-les-Bains, peut être généralisé à l'ensemble du canton.*

Il est vrai que le chômage saisonnier est un problème plus marqué en Valais que dans d'autres régions de Suisse, et qui trouve son origine principalement dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme. Chacune de ces branches étant représentée de manière différente dans les diverses régions du Valais, le chômage saisonnier ne présente pas un visage uniforme dans notre canton.

Il va toutefois sans dire que le chômage saisonnier ne pourra jamais être éliminé complètement en raison de contraintes telles que la durée des entre-saisons, le travail à différentes altitudes ainsi que les conditions météorologiques et climatiques.

Concernant l'extension du réseau de postes existant, demandée par les auteurs du postulat, nous pouvons dire ce qui suit.

Les réseaux de postes existant à Zermatt, Saas Fee et Loèche-les-Bains sont gérés par l'intermédiaire du programme d'emploi temporaire haut-valaisan (OPRA). Durant l'entre-saison dans le tourisme, qui est la branche où les variations saisonnières sont les plus marquées dans le Haut-Valais, les communes mettent un certain nombre de places à disposition pour que les chômeurs saisonniers, principalement des chômeurs de l'hôtellerie-restauration, puissent être activés.

Des réseaux de postes similaires, c'est-à-dire des places mises à disposition des demandeurs d'emploi saisonniers par les communes et institutions pour une durée limitée, existent évidemment aussi auprès d'autres organisateurs de programmes d'emploi temporaire (COREM, OSEO, ARSET, Trempl'Intérim, CRTO), mais ils sont adaptés à la structure économique et aux conditions particulières de chacune des régions. **Un tel réseau de postes, adapté aux besoins existe par conséquent, déjà dans tout le canton.** Ce réseau de postes, réparti sur l'ensemble du canton, est suffisant, et peut être élargi à court terme en fonction des besoins. Il est à relever que le nombre de chômeurs dans la branche du tourisme est en recul ces dernières années.

Le Conseil d'Etat propose l'acceptation du postulat parce que considéré comme déjà réalisé.

**Sion, le 28 mars 2012**